

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

<u>En exercice</u> : 15	<u>Présents votants</u> : 15	<u>Pour</u> : 15	<u>Abstention</u> : 0	<u>Contre</u> : 0
-------------------------	------------------------------	------------------	-----------------------	-------------------

**Nombre de Conseillers**En exercice : 15

L'an deux mille vingt-deux le 19 septembre à 20 heures 00, en application des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales (CGCT), s'est réuni, sous la présidence de Monsieur Bernard BAZINET, Maire, le conseil municipal de la commune d'AUGIGNAC,

Date de la convocation du Conseil Municipal le 09 septembre 2022.

**CONSEILLERS MUNICIPAUX PRESENTS :**

ARLOT-PELLEVOISIN Cindy	<b>POUR</b>	JULIEN Monique	<b>POUR</b>	PEYRAZAT Pierre	<b>POUR</b>
BAZINET Bernard	<b>POUR</b>	MATHIS Franck	<b>POUR</b>	PIALHOUX Laurent	<b>POUR</b>
DAGNAS Delphine	<b>POUR</b>	MARENDA Vincent	<b>POUR</b>	ROUMAT Gérard	<b>POUR</b>
GRASSET Cécile	<b>POUR</b>	MARENDA Yoann	<b>POUR</b>	VEDRENNE Jean	<b>POUR</b>
GENDRE Valérie	<b>POUR</b>	METIFEU Francis	<b>POUR</b>	VIGNERON Sébastien	<b>POUR</b>

**ABSENT(S) EXCUSE(S):****ABSENTS**: Valérie Gendre-Mallemanche absente jusqu'à 20h30 et Cécile Grasset absente jusqu'à 20h45**SECRETAIRE DE SEANCE** : Sébastien VIGNERON**2022-36 Fonds de solidarité- tempête en Riberacois (UDM24)**

Pour faire suite aux dégâts matériels occasionnés par de très forts orages dans la région du Ribéracois, l'UDM24 a mis en place un fonds de solidarité pour venir en aide aux sinistrés. Par conséquent l'UDM24 sollicite les communes du département qui le souhaitent pour abonder ce fonds de solidarité.

Monsieur le maire propose donc aux membres du conseil municipal de bien vouloir se prononcer.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, décide à l'unanimité de verser une participation de 200 € au fond de solidarité mis en place par l'UDM24 pour venir en aide aux sinistrés.

Le Maire certifie sous sa  
Responsabilité le caractère  
Exécutoire de cet acte.  
M. Bernard BAZINET



Pour copie conforme en Mairie, le 21 septembre 2022  
Au registre sont les signatures  
Le Maire  
M. Bernard BAZINET

**AR Prefecture**

024-212400162-20220919-2022\_36-DE  
Reçu le 27/09/2022  
Publié le 27/09/2022

Déposé à la-Préfecture le :  
Commune d'Augignac  
Affichage le 21/09/2022  
Page 1 sur 1